

# Surveillance des ouvrages d'art et exploitation des résultats issus du relevé de leur état

*Il y a encore quelques années, les collectivités bénéficiaient de l'appui de l'ingénierie territoriale, dispensée par l'État, en matière d'inventaire, et d'inspection des ouvrages d'art.*

*Depuis, peu de collectivités ont les moyens humains, techniques et financiers de développer une méthodologie de gestion des ouvrages, alors même qu'elles en sont responsables. Or les derniers recensements mentionnaient plus de 2 000 ouvrages communaux sur le territoire départemental, ouvrages dont l'état structurel est aujourd'hui en grande majorité inconnu.*

*Face à l'incapacité de certains ouvrages à supporter un trafic routier grandissant, à la complexité des procédures et des études, ainsi qu'à l'importance du coût des travaux de réhabilitation, le Syndicat propose aux collectivités de mener des contrôles préventifs afin de minimiser les coûts d'entretien et de pérennisation des ouvrages.*

## I – L'offre du Syndicat en matière de connaissance et de suivi des ouvrages

L'impossibilité pour certaines collectivités à faire face au traitement des ouvrages a conduit le Syndicat à se positionner sur la réalisation de missions d'inspection détaillée afin de sécuriser leur action en matière de gestion patrimoniale.

Bien qu'un premier avis des services techniques de l'État a pu être apporté à certaines collectivités au titre du programme national de recensement des ponts et murs de soutènement, dans le cadre de visites, la mission proposée par le Syndicat vise, de manière plus exhaustive, à :

- Reconstituer le dossier d'ouvrage (hors calculs de structures),
- Définir le cas échéant, des actions spécifiques de surveillance ou d'investigations complémentaires,
- Définir et planifier les opérations de maintenance du ou des ouvrages visés, que ce soit par des travaux curatifs (de réparations) ou préventifs (d'entretiens). Ce point peut être conditionné par la réalisation d'investigations spécifiques complémentaires qui pourront faire l'objet de conventions et chiffrages distincts.

## II – Les réalisations 2021 et 2022 du Syndicat

Le Syndicat de la Voirie vient déjà de réaliser plus de quarante diagnostics qui ont permis notamment pour certains ouvrages d'identifier leur besoin rapide de mise en sécurité, pour d'autres une fermeture à la circulation a été nécessaire.

Egalement, le Syndicat de la Voirie est désormais sollicité pour la réhabilitation de certains ouvrages puisqu'il dispose de marchés à bons de commande permettant les travaux sur ouvrages.

Quelques illustrations de dégradations d'ouvrages :

